



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Hauts de France

Pôle T

Affaire suivie par : Philippe Suchodolski

Mél : picard.polet@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03 22 22 42 34

Amiens, le 07/03/17

Objet : **Présentation des obligations des Maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre en matière de prestations de service internationales / nouvelles sanctions administratives**

Madame, Monsieur,

La réglementation française issue de la directive européenne relative au détachement des travailleurs a considérablement renforcé les obligations de déclaration des employeurs, mais également de diligence et de vigilance des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordre qui recourent, directement ou indirectement aux prestations de service internationales (PSI). Celles-ci ont concerné en 2015 sur la région Hauts de France 23 711 salariés détachés déclarés soit 8 % du total national.

Dans le cadre de la convention régionale de partenariat qui unit l'Etat et les organisations professionnelles et syndicales du secteur du bâtiment et des travaux publics pour la lutte contre le travail illégal, j'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'une des réunions de présentation de la nouvelle réglementation applicable à ces PSI.

Le mardi 4 avril à Amiens dans les locaux de la CAPEB, Cité des métiers - 80440 Boves, de 12h00 à 14h00.

Je souhaite vous informer des obligations qui vous sont opposables et qui peuvent engager votre responsabilité en cas de PSI illicite avec un niveau de sanctions financières pouvant aller jusqu'à 5 millions d'euros.

En lien avec le pôle Concurrence et Consommation de la Direccte et l'Urssaf, ce temps d'échange permettra d'aborder de manière élargie les sujets connexes comme la lutte contre le travail illégal et les règles de concurrence en matière de marchés publics.

Je vous remercie de confirmer votre présence à l'une de ces rencontres par courriel à : apollet@cibtp-nord.fr

Dans l'attente de vous rencontrer prochainement, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional et par délégation,
Le chef du service Lutte contre le travail illégal,



Philippe SUCHODOLSKI.